



Association SLA aide et soutien

AIDE MATERIELLE

Fonctionnement du prêt gratuit de matériels

Faut-il adhérer à l'association pour bénéficier du prêt de matériel ?

Ce n'est pas obligatoire, mais proposé et laissé au bon sens du bénéficiaire. Le montant de l'adhésion est de 10 euros déductibles des impôts à hauteur de 66%. L'adhésion coûte réellement 3,33 euros.

Sur quelle durée prêtez-vous le matériel ?

Le bénéficiaire peut garder le matériel tant qu'il en a l'utilité. Il n'y a pas de limite de temps.

Comment se passe l'envoi et le suivi du colis ? Les frais de renvoi sont-ils à notre charge ?

Nous expédions nos matériels en colissimo et le retour est à la charge du bénéficiaire dans l'emballage d'origine qui porte le numéro SLAxx.

Y a-t-il des assurances prévues en cas de panne ou de casse ?

Nous n'avons jamais eu de casse ni de panne importante. Nous nous chargeons des réparations si besoin.

Y a-t-il besoin d'un garant pour le matériel ? (Orthophoniste, ergothérapeute, patient ?)

Nous demandons à ce que chaque demande soit appuyée par une personne du corps médical ou paramédical pour nous assurer que le matériel est adapté au besoin du patient.

Enfin concernant le matériel en lui-même, est-il fourni avec un logiciel, un manuel, pour la communication ou seulement adaptables à l'ordinateur de la patiente ?

Nos poursuites oculaires sont livrées avec une clé USB contenant les fichiers d'installation et nos fournisseurs ou nous-mêmes garantissons une assistance téléphonique pour l'installation et la prise en main, tout comme pour nos synthèses vocales.

Suivi des bénéficiaires

Le bénéficiaire nous fournit son adresse postale et un numéro de téléphone pour le livreur. Avec ce numéro, une adresse mail nous permettra de nous assurer de la réception et de l'installation avec si besoin l'assistance du fournisseur. Par la suite, nous prendrons régulièrement des nouvelles pour assurer que l'utilisation du matériel apporte toujours satisfaction à l'utilisateur.